

## **Offre de stationnement pour les deux-roues, motorisés ou non**

Genève, le 18 novembre 2014 – Ce matin, le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) présentait lors d'une conférence de presse les mesures 2014 pour l'amélioration de l'offre en stationnement pour les deux-roues motorisés et les vélos.

L'offre de stationnement vélo reste largement insuffisante sur le canton de Genève, et particulièrement au centre-ville. Le manque de places vélos sécurisées et protégées constitue concrètement une barrière à l'usage du vélo en environnement urbain, alors que les résultats des *Etats généraux des transports* expriment clairement la volonté de privilégier les transports publics et le vélo dans le centre et l'hyper-centre<sup>1</sup>.

Il convient donc pour le canton d'en faire plus que simplement de diffuser un guide à l'usage des communes, des entreprises et des privés<sup>2</sup>, leur déléguant ainsi la responsabilité de l'offre en stationnement vélo. Le DETA doit s'engager avec des mesures concrètes, particulièrement auprès de la Ville de Genève, pour que les parkings vélos prévus depuis longtemps soient enfin réalisés.

Des mesures concrètes sont par contre bel et bien prévues pour les deux-roues motorisés. Elles visent principalement la réalisation de places gratuites, en surface, et aménagées sur les « trottoirs délaissés », à l'encontre des directives du Plan directeur du stationnement. Ce dernier préconise « d'encourager le stationnement des deux-roues motorisés en sous-sol, où l'offre existante est aujourd'hui sous-utilisée, en limitant la durée du stationnement sur voie publique et en pratiquant une tarification attractive en ouvrage ; et d'augmenter les contrôles de circulation et de stationnement des deux-roues motorisés »<sup>3</sup>.

L'augmentation du stationnement pour les deux-roues motorisés devrait se faire en périphérie, notamment pour éviter les conflits d'usage de l'espace. Rappelons que l'espace au centre-ville n'est pas extensible, et que si le DETA veut en attribuer une plus grande part aux motos et aux scooters, il doit le prendre sur l'espace réservé aux voitures, et non sur celui qui reste à disposition des piétons et des cyclistes !

PRO VELO Genève ne se lasse pas de le répéter, mais le Plan directeur du stationnement le dit aussi : « compte tenu de leurs impacts très différents sur l'environnement (air, bruit), la santé de la population et l'ambiance des quartiers, il faut sortir de la confusion [entre places de stationnement pour les deux-roues motorisés et non-motorisés] et recentrer l'action publique sur l'encouragement concret des deux-roues non motorisés »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> *Etats généraux des transports : rapport d'enquête*, Direction générale des transports, novembre 2014 ; [http://ge.ch/mobilite/media/mobilite/files/fichiers/documents/rapport\\_denquete\\_egt\\_04.11.2014.pdf](http://ge.ch/mobilite/media/mobilite/files/fichiers/documents/rapport_denquete_egt_04.11.2014.pdf)

<sup>2</sup> *Guide genevois du stationnement vélo à l'attention des communes, des entreprises et des propriétaires privés*, Direction générale des transports, novembre 2014

<sup>3</sup> *Plan directeur du stationnement*, Direction générale de la mobilité, 22 mars 2012, [http://ge.ch/mobilite/media/mobilite/files/fichiers/documents/publications/1\\_Plan\\_directeur\\_du\\_stationnement.pdf](http://ge.ch/mobilite/media/mobilite/files/fichiers/documents/publications/1_Plan_directeur_du_stationnement.pdf)

L'augmentation de places de stationnement de deux-roues qu'il conviendrait donc de privilégier concerne bien le vélo, pour augmenter sa part modale. Le vélo est un moyen de transport respectueux de l'environnement, sain, rapide, silencieux, bon marché, qui prend peu de place et permet ainsi d'améliorer la qualité des rues et des places des centres urbains.

**Contact :**

Violeta Djambazova,  
Coordinatrice PRO VELO Genève  
022 329 13 19 – 076 615 78 28